

Image not found or type unknown



Cessation de paiement créances salariales

Par **Tessee13**, le **04/08/2012** à **15:57**

Bonjour,

Un représentant des salariés peut-il représenter devant le tribunal de grande instance des anciens salariés (pour donner le montant des créances salariales de ces anciens salariés) dans la cadre d'une cessation de paiement? Ou ne doit-il donner que le montant des créances salariales des salariés toujours en poste?

Merci

Par **P.M.**, le **04/08/2012** à **16:14**

Bonjour,

A priori, le Représentant des Salariés agit pour l'ensemble des créances salariales...